



## Appel à projets de l'AFSSU<sup>1</sup> pour 2011

---

**Titre** Dispositif d'Accompagnement Autour de l'Exclusion Scolaire ADPEP55

---

### Auteurs

---

1. **Référent contact** *Responsable du projet:*  
*M. ou Mme BOUILLAGUET Arièle*  
*Fonction chargée de mission Politiques Educatives de Proximité*  
*Adresse 15 rue Robert Lhuerre 55000 Bar-le-Duc*

2. **organisme**

ADPEP55 Bar-le-Duc Meuse

3. **Acteurs du projet** (Noms, prénoms, fonctions)

Inspection Académique de la Meuse : Mme Schumeng, IEN chargée de l'information et de l'orientation et Mme SALZARD, Chargée de Mission prévention des ruptures scolaires, Coordinatrice atelier relais.

Les principaux des collèges : M. Buccheit de Vaucouleurs ; M. Roussel de Commercy ; M. Magnien d'Ancemont ; M. Florin d'Etain et Mme Scotti du collège Barrès de Verdun et les équipes pédagogique et éducative.

Des intervenants extérieurs (animateur socio-éducatif et culturel, spécialisé dans les outils d'expressions culturelles) dans le cadre des actions collectives : Philippe BOUILLAGUET et Céline WOLFF

L'association meusienne de prévention : 4 antennes dans les principales villes, présence d'éducateurs.

Référent du dispositif : Arièle BOUILLAGUET, chargée de mission ADPEP55

### Résumé

---

---

Par la mise en place du Dispositif d'Accompagnement Autour de l'Exclusion Scolaire qui est décliné en 3 axes permettre la prise en charge du jeune dans sa globalité et l'accompagnement des parents au sein de l'établissement d'enseignement et hors établissement.

## Mots clés

---

**Echec et/ou rupture scolaire   Comportement   Accompagnement/soutien**

## Introduction

---

Le constat et la problématique qui vous ont conduit à construire ce projet

### Données départementales :

Le caractère rural de notre département fait que certains collèges sont isolés des villes principales (préfecture : 16 000 habitants, sous-préfectures : 18 000 habitants pour une et 6 500 habitants pour l'autre. A noter, que chaque ville principale dispose d'un quartier relevant du dispositif Réseau Réussite Educative.

Une réduction des axes de transports en bus fait que les petites villes sont de moins en moins desservies. De ce fait, les jeunes restent plus longtemps dans la commune de l'établissement d'enseignement avec l'opportunité d'attendre à l'extérieur pour une certaine durée sans disposer de structure d'accueil existante.

Une modification de la démographie qui tend vers une augmentation des couples avec enfants dans les zones rurales.

Des besoins de plus en plus exprimés par les élus des petites et moyennes communes où des structures d'accompagnements social et culturel sont quasi inexistantes.

Un manque de structures d'écoute est constaté. Une offre inférieure à la demande, il faut attendre six mois pour obtenir un rendez-vous. Permanence d'assistante sociale et d'infirmière limitée du fait qu'elles sont déléguées sur plusieurs territoires.

Données locales :

La connaissance du territoire, des acteurs et des caractéristiques sociodémographiques de la population du département par la chargée de mission des PEP55, ainsi que les rencontres et échanges qu'elle a eu pour l'élaboration d'un diagnostic, autour des besoins et attentes des jeunes, avec des professionnels de 3 collèges du département dont un du milieu urbain en zone Réseau Réussite Educative, un du milieu semi urbain et un du milieu rural a donné naissance au Dispositif d'Accompagnement Autour de l'Exclusion PEP55 qui correspond à une réelle problématique sur notre territoire meusien.

Et notamment par les données suivantes :

- sur une période de trois mois, au sein de deux collèges 31 jeunes (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) ont été sujets à l'exclusion provisoire pour un total de 56 temps d'exclusion, les garçons sont les plus touchés, les filles sont exclues dans le cas de comportement extrême.

Les causes dues à l'exclusion sont :

- incivilités, dégradations matérielles,
- violence verbale et physique.

## Description du projet

---

1. **Présentation de l'action** : préciser *l'intitulé de l'action*. (Quelques pistes mais qui ne sont pas exhaustives)

- Bien être de l'élève
- Qualité de vie à l'école
- Comment mettre fin au harcèlement par les pairs
- Gestion du stress, de l'angoisse.
- Renforcement de l'estime de soi
- Prévention de la violence à l'école et dans la cité
- Prévention de l'échec scolaire

TITRE DU PROJET : Dispositif d'Accompagnement Autour de l'Exclusion ADPEP55

Résumé du projet :

A partir du diagnostic réalisé au sein de 3 collèges issus (un du milieu semi-urbain, un du milieu urbain et un du milieu rural), il est proposé la mise en place d'un dispositif expérimental en direction de jeunes en rupture et/ou échec scolaire afin, d'une part, de prévenir l'exclusion scolaire, et d'autre part, de proposer des temps de prise en charge dans le cadre de l'exclusion et au retour de l'exclusion, en étroite collaboration et en complémentarité avec les équipes éducative et pédagogique du collège, des professionnels de la prévention secondaire, des intervenants socioculturels, d'un professionnel des PEP55 et des familles. Ce dispositif se décline en 3 axes :

Axe 1 : L'accompagnement individuel : dans l'établissement et hors établissement.

Axe 2 : L'action collective : des activités socioculturelles.

Axe 3 : Séjour (VASCO)

## 2. Objectifs de l'action :

### a. Les objectifs initiaux

1. Permettre une prise en charge du jeune dans sa globalité par l'équipe pluridisciplinaire.
2. Mettre en adéquation les compétences du jeune et le livret personnel de compétences sociales et civique.
3. Sensibiliser les parents et travailler avec eux pour un meilleur accompagnement du jeune

### b. Les objectifs de résultats à moyen et long terme

#### Indicateurs et périodicité :

Objectifs initiaux	Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Outils
Permettre une prise en charge du jeune dans sa globalité	Axe 1 et/ou 2 et/ou 3	Une modification du comportement.  Un autre regard sur le jeune par les adultes	Nombre de jeunes qui valident leur participation à l'axe proposé.  Nombre de parents qui acceptent l'accompagnement.  L'implication des équipes du collège.	Fiche individuelle de compétences  Fiche de participation
Mettre en adéquation les compétences du jeune et le livret	Axe 1 et/ou 2 et/ou 3	Une valorisation par le jeune et les autres de ses savoir faire et savoir être	Nombre de jeunes qui sollicitent une rencontre.  L'implication du jeune dans l'établissement et hors établissement	Les réalisations dans le cadre des actions collectives sont un outil d'évaluation
Sensibiliser les parents et travailler avec eux pour un meilleur accompagnement du jeune	Axe 1 et/ou 2 et/ou 3	Une implication effective des parents dans le parcours du jeune.	Le taux de participation des jeunes et des parents.  Le nombre de jeune qui adopte un « nouveau » comportement en cours.  Le nombre de parents qui sollicitent une rencontre.	Le bilan entre les professionnels  Le bilan entre le professionnel, parent, jeune.

3. **Description de l'action** (partenariats constitués et définition du rôle de chacun des acteurs dans le projet).
- *le type d'action, les méthodes et outils,*

## **AXE 1 : L'accompagnement individuel**

Objectif général : Permettre une prise en charge du jeune dans sa globalité.

### **1.1 Le jeune en rupture et/ou échec scolaire**

#### Objectifs opérationnels :

- Mettre en exergue les causes de son comportement/attitude par la mise en place de temps de discussion avec un professionnel de l'équipe éducative et un psychologue, ces temps ne devront pas avoir un caractère de sanction pour le jeune.
- Proposer des temps d'accompagnement d'apprentissage des savoirs en lien avec le niveau scolaire du jeune dans des temps hors établissement.
- Proposer des temps d'exclusion/immersion par l'accompagnement individuel dans l'établissement dans le cadre d'un décrochage/débordement.
- Mettre en place des temps d'immersion en entreprise avec un accompagnement et un suivi en binôme (réfèrent adulte de l'établissement et un réfèrent extérieur).

### **1.2 Le jeune exclu**

#### Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des temps d'accueil, avec un professionnel spécialisé, hors de l'établissement qui permettront de travailler autour des raisons de l'exclusion et d'ébaucher des solutions de remédiation.
- Proposer des activités qui abordent l'individu en tant que citoyen, ses droits et ses devoirs.

#### **1.2.1 Le retour dans l'établissement**

##### Objectifs opérationnels :

- En concertation avec l'équipe éducative, pédagogique et le professionnel spécialisé favoriser le retour du jeune par la mise en place d'un temps d'échanges sur son temps d'exclusion.

### **1.3 Accompagnement de la famille**

#### Objectifs opérationnels :

-

- Mettre en place un temps de rencontre au sein de l'établissement entre un référent du collège, le professionnel spécialisé, le professionnel des PEP55 et le parent afin de lui présenter le dispositif.
- Proposer un temps de rencontre entre le professionnel spécialisé, le parent et le jeune hors de l'établissement.
- Permettre une implication des parents dans le dispositif.

## **AXE II L'action collective : des activités socioculturelles**

### **Objectifs concrets :**

Favoriser la mise en confiance du jeune puis sa prise d'initiative.

Permettre au jeune de se responsabiliser en favorisant la mise au service de l'action de ses compétences.

Permettre au jeune d'analyser ses échecs.

Permettre au jeune d'adopter un positionnement positif en terme de savoir être.

**Objectif opérationnel général** : Permettre au jeune de s'inscrire (participer) à une action collective à laquelle il va adhérer pleinement, donner du sens et qui va lui permettre d'envisager plus sereinement la situation d'échec(s) qui le caractérise. C'est pourquoi les outils utilisés dans le cadre de la mise en place des activités seront tout d'abord en lien avec les centres d'intérêt des jeunes et avec leurs éventuelles compétences culturelles (phase de « mise en confiance », voire de « séduction »). C'est à cette condition que le champ d'intervention pourra être élargi à des outils culturels favorisant l'expression au sens large et qui au premier abord pourraient les rebuter.

## **AXE III Séjour Vacances Scolaires**

### **Objectifs concrets :**

- Donner du sens aux apprentissages en les reliant à la découverte d'un site.
- Modifier le regard sur la scolarité souvent perçue « loin de la vie ».
- Mutualiser les compétences et les difficultés.
- Vivre ensemble et partager une expérience.

**Objectif opérationnel général** : Participation à un séjour collectif en favorisant en amont l'implication active du jeune et de ses parents à sa préparation. Le séjour VASCO est élaboré dans son ensemble par les différents acteurs concernés : jeunes, parents, personnels éducatifs et pédagogiques de l'établissement d'enseignement autour d'une thématique culturelle choisie conjointement.

- *la date du début de l'action, septembre 2011*
- *le calendrier prévisionnel de l'action,*

Période	Actions
12/2010 à 02/2011	Rencontres, recherche de données pour le diagnostic. Ecriture du projet définitif.
Année scolaire 2011/2012 + 1 mois en été	Intégration du Conseil d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Rencontres avec les différents acteurs concernés afin de définir quel(s) axe(s) serait mis en place au sein du collège. Définir le public, rencontres avec les différents intervenants, définition et écriture des outils du suivi individuel et arrêter le calendrier pour la mise en œuvre de ou des axes.
Année scolaire 2012/2013 + 1 mois en été	Ajuster les axes en fonction des besoins nouveaux ou initiaux. Recherche de financements complémentaires. Développement du dispositif au niveau départemental. Développement des outils d'évaluation si nécessaire

### **Evaluation :**

- 
1. présenter le dispositif de suivi et d'évaluation.

#### Les outils mis en place :

- Pour les activités socioculturelles :

- Une fiche bilan des compétences et du potentiel du jeune et de son évolution comportementale sera réalisée.

- Pour l'accompagnement individuel hors de l'établissement :

- Une fiche qui définit les avancées du jeune au niveau civisme et citoyenneté sera créée.

Ces fiches seront complémentaires au suivi mis en place dans l'établissement.

L'outil commun d'évaluation utilisé sera le livret personnel de compétences (référentiel de l'éducation nationale) chacun se référant à la ou les compétences correspondant à son intervention.

Des rencontres bilan intermédiaire seront mises en place tout au long du suivi du jeune avec tout ou partie des équipes éducatives et/ou pédagogiques de l'établissement, des intervenants extérieurs et de la professionnelle des PEP55.

L'évaluation de l'action sera permanente pour mieux répondre aux besoins et attentes.



## 2. Résultats attendus

Nombre de jeunes qui valident leur participation à l'axe proposé. Nombre de parents qui acceptent l'accompagnement. L'implication des équipes du collège
Nombre de jeunes qui sollicitent une rencontre. L'implication du jeune dans l'établissement et hors établissement
Le taux de participation des jeunes et des parents. Le nombre de jeune qui adopte un « nouveau » comportement en cours. Le nombre de parents qui sollicitent une rencontre.

### **Conclusion :** bilan et perspectives

---

L'accompagnement des publics dans une transformation sociale d'un point de vue social, éducationnel et scolaire est le fondement de l'intervention des PEP mais également des professionnels choisis pour le projet. L'expérience et le professionnalisme de l'ensemble des intervenants (éducateur, intervenants extérieurs, équipes éducatives et chargée de mission PEP55) sont une *valeur sûre pour atteindre les objectifs ciblés. Le dispositif a également pour ambition d'évoluer, et notamment, d'associer des structures associatives du secteurs social, socioculturel, médico-social, ... du département en fonction de l'évaluation permanente qui sera réalisée tout au long du dispositif afin de pouvoir s'adapter aux besoins et aux attentes des publics.*

**Bibliographie** : constituée de références à des livres, articles et/ou de sites internet, textes réglementaires, rapports. Elles doivent être complètes : auteur, titre, année de parution, éditeur.

---

- L'exclusion scolaire, l'illettrisme. sources/références : C.n°2000-105 du 11 juillet 2000, MEM-DESCO-DAJ; EXTRAITS :

« *Préambule*

*Les équipes éducatives éprouvent des difficultés sans cesse accrues pour porter remède aux comportements inadaptés et parfois violents de certains élèves. Les sanctions prononcées varient considérablement d'un établissement à l'autre et les exclusions sont de plus en plus nombreuses. Il convient donc de pouvoir mettre en œuvre des dispositifs mieux adaptés, pour répondre à ces comportements » .... « Il s'agit donc de présenter le nouveau régime des sanctions et actions disciplinaires, mais aussi de mieux s'inscrire dans une logique éducative visant à impliquer l'élève dans une démarche de responsabilité vis-à-vis de lui-même comme vis-à-vis d'autrui, tout en assurant la justice et la pertinence des réponses apportées par la communauté éducative aux manquements à la règle. ».*

- Commission européenne du 30 janvier 2011.

*... « L'abandon scolaire doit être pris en compte dans toute une gamme de politiques sociales, de la jeunesse, de la famille, de la santé, de proximité, de l'emploi et de l'éducation. Des concepts pédagogiques élargis, tels que l'éducation culturelle, la coopération avec les entreprises ou d'autres intervenants extérieurs à l'école, et le sport, peuvent également jouer un rôle important dans la réduction de l'abandon scolaire en encourageant la créativité, de nouvelles manières de penser, le dialogue interculturel et la cohésion sociale. ».*

- BO N°5 du 3 février 2011 MEN-DGESCO B3-3.

*... « Dans le cadre de commissions de suivi des élèves en difficultés, commissions de vie scolaire ou éducatives, l'équipe de l'établissement se concerta afin de rechercher l'origine du comportement de l'élève et de proposer les mesures qui peuvent être prises pour y remédier en interne et, si nécessaire, avec le concours des partenaires. Les services municipaux, départementaux, associatifs, les équipes de prévention spécialisées et les équipes de réussite, éducative peuvent à ce titre constituer des partenaires pertinents.*

- Famille et éducation n°486, mars-avril 2011 "malgré la réforme du collège unique, le système éducatif continue de mettre à part les élèves en difficulté ».

## Procédure et calendrier :

---

- Le ou les dossiers complets seront envoyés à la présidente du jury **avant le 15 octobre 2011**
  1. sous forme électronique, à l'adresse suivante : [colette.cossart@wanadoo.fr](mailto:colette.cossart@wanadoo.fr)
  2. par voie postale en deux exemplaires à Madame Colette COSSART  
9 avenue des arts-93 170 BAGNOLET
  
- Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par des comités d'experts entre octobre et décembre 2011
- Les décisions seront uniquement communiquées par voie électronique
- Le choix des projets retenus interviendra au plus tard le 15 janvier 2012 et les récompenses seront remises lors du colloque du 27 janvier 2012 aux équipes présentes.

Les lauréats s'engagent à :

- autoriser la publication de leur travail sur le site de l'AFPSSU
- à mentionner le prix reçu de l'AFPSSU dans toute publication et communication relative aux travaux effectués et primés.
- Acceptent que les travaux sélectionnés soient proposés pour une publication dans la revue de santé scolaire et universitaire, éditions Elsevier Masson